



ECOS

*Évaluation-orientation de la COopération Scientifique
Programme de Coopération et de Partenariat
Scientifique et Universitaire
France-Amérique Latine
(Colombie – Mexique – Venezuela)*



COOPÉRATION SCIENTIFIQUE AVEC LE MEXIQUE

26^e APPEL À PROJETS (clôture : le 7 juin 2019)

1. Partenaires institutionnels en France : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères via l'Ambassade de France au Mexique et Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Partenaires institutionnels au Mexique : ANUIES (Association nationale des universités et institutions d'éducation supérieure), coordonnateur, CONACYT (Conseil national des sciences et technologies) et SEP (Secrétariat à l'éducation publique).

2. Date limite de réception des projets (formulaire de candidature et documents annexes) : le 7 juin 2019, délai de rigueur. Les projets doivent parvenir en un exemplaire papier original (voir adresse page suivante) sous couvert du chef d'établissement ainsi que sous format électronique à l'adresse ecos.nord@univ-paris13.fr.

Le partenaire mexicain doit déposer son projet simultanément (dans les mêmes termes et le même contenu mais en langue espagnole) auprès du comité mexicain, en utilisant le formulaire fourni par l'ANUIES, qui émet le même appel à projets.

3. Les projets sont rédigés en français ou en anglais et peuvent porter sur tous les champs de connaissance. Toutefois, les domaines prioritaires dans le cadre de la coopération franco-mexicaine sont les suivants :

- Santé, prévention, biomédecine et biotechnologie
- Changement climatique: impacts / risques naturels, protection des écosystèmes, gestion durable et gouvernance des ressources naturelles (en particulier de l'eau)
- Nanotechnologie, matériaux avancés et manufacture de haute technologie
- TIC, IA, big data, ingénierie
- Développement urbain et industrie durables
- Transition énergétique - énergies propres, renouvelables et alternatives
- Alimentation: durabilité et sécurité alimentaire, agroécologie, production d'aliments sains
- Mobilité humaine
- Démocratie, éducation, participation et transformation sociale
- Violences structurelles, politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales
- Dynamiques sociales
- Patrimoine historique et richesse (bio) culturelle

L'approche pluridisciplinaire du projet et l'émergence de nouvelles collaborations franco mexicaines (thématiques et institutionnelles) sont considérées comme des atouts. La participation de jeunes chercheurs permanents et contractuels (doctorants et post doctorants) ainsi que le portage de projet par des chercheuses sont vivement encouragés.

4. Le Comité scientifique ECOS Nord est réparti en six grands champs disciplinaires :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Agronomie, environnement et biologie animale | <input type="checkbox"/> Sciences physiques et chimiques |
| <input type="checkbox"/> Sciences humaines et sociales | <input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la santé |
| <input type="checkbox"/> Mathématiques, informatique et automatique | <input type="checkbox"/> Sciences de la terre et de l'univers |

5. Si plusieurs établissements sont impliqués dans le projet, ils désignent en concertation un seul responsable scientifique. Dans tous les cas, c'est l'établissement de rattachement du responsable de projet qui soumet le dossier au Comité ECOS Nord.
6. Chaque responsable ne peut déposer qu'un seul projet par appel à projets. S'il a déjà bénéficié d'une aide ECOS Nord pour un projet antérieur via des soutiens publics ou privés, ce dernier doit être terminé et avoir été soumis à une évaluation finale. Le programme ECOS n'a pas vocation à fournir des financements récurrents.
7. Le porteur du projet doit être en activité et au moins un chercheur de l'équipe française doit être habilité à diriger des recherches et en activité au moment du dépôt du dossier. Il ne peut y avoir qu'un seul porteur de projet pour la partie française.
8. Procédure de sélection : évaluation en parallèle des projets, en France par des experts du comité ECOS Nord, et au Mexique par leurs homologues mexicains, sélection commune lors d'un comité mixte tenu au dernier trimestre de l'année en cours.
9. Type d'action retenue : collaboration à un projet scientifique commun intégrant un volet de formation au niveau doctoral.
- 10. IMPORTANT : pour être recevable, le projet doit impérativement faire participer un doctorant mexicain. La participation de doctorants français entre dans les critères de sélection. Les bénéficiaires des missions juniors doivent être nommément précisés dans le dossier.**
11. Durée des actions retenues : 4 ans. Les missions et les stages sont attribués chaque année (du 1^{er} janvier au 31 décembre) dans la limite du budget annuel de fonctionnement courant et ne peuvent être reportés d'une année sur l'autre.
12. Un même projet peut être présenté en coopération avec deux équipes relevant des deux autres pays du programme ECOS Nord, à savoir la Colombie ou le Venezuela. Dans ce cas, les porteurs français du projet répondent à l'appel à projets des deux pays concernés et indiquent dans chaque dossier qu'il s'agit d'un projet tripartite.
13. Nature des soutiens attribués dans le cadre du programme ECOS Nord : missions pour des chercheurs confirmés en activité et inscrits dans le projet initial (jusqu'à 15 jours) ; stages pour des étudiants en cours de thèse (entre 30 jours et 45 jours maximum). ECOS Nord assure le coût du transport jusqu'au lieu de la mission au Mexique pour les chercheurs et doctorants français et celui du séjour en France pour les chercheurs et doctorants mexicains, sur une base de réciprocité.
14. Les moyens attribués sont notifiés au début de chacune des quatre années du projet. Les demandes de moyens doivent être justifiées de façon précise. À titre indicatif, les projets retenus ont bénéficié jusqu'à présent de deux missions, une junior et une senior, dans les deux sens, chaque année.
15. Les moyens apportés par le présent programme sont destinés à favoriser les mouvements de chercheurs. Le financement des recherches proprement dites ainsi que celui des bourses doctorales relèvent d'autres institutions.

16. Il appartient aux chercheurs français, notamment aux responsables de projets, de prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer **la protection efficace et la répartition correcte de la propriété intellectuelle**. Les porteurs de projets sont invités à lire attentivement le document-ci-joint relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.
17. Les porteurs de projets retenus seront invités à mentionner le soutien du programme ECOS/CONACYT/ANUIES sur toute publication liée au projet, ainsi que sur tous les supports (papier, affiches, film, vidéo...), y compris les résumés (abstracts) produits lors de congrès.
18. Nous vous invitons à consulter la page <http://www.anuies.mx> sur le site Internet de l'ANUIES et le site des comités ECOS www.univ-paris13.fr/cofecub-ecos/

POUR RÉPONDRE À CET APPEL À PROJETS :

1 - TÉLÉCHARGER LA FICHE-PROJET DE CANDIDATURE SUR LE SITE D'ECOS :

<http://www.univ-paris13.fr/cofecub-ecos/>

2 - L'ADRESSER, UNE FOIS COMPLÉTÉE, EN FRANCAIS * ET SOUS COUVERT DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT, À L'ADRESSE SUIVANTE :

COMITÉ ECOS Nord / Bureau A113
UNIVERSITÉ PARIS 13 / 99 avenue Jean-Baptiste Clément
93430 VILLETANEUSE
(Tél : 01 49 40 44 40)

3 -ADRESSER ÉGALEMENT UNE VERSION ÉLECTRONIQUE (en un document sous format .pdf en incluant les CV) À L'ADRESSE E-MAIL DU COMITÉ :

ecos.nord@univ-paris13.fr

*Y joindre obligatoirement les **curriculum vitae** des responsables français et mexicains et ceux, plus succincts, des autres chercheurs et doctorants français et mexicains inscrits dans le projet.

*Vous pouvez également joindre éventuellement un exemplaire du dernier rapport d'activité de votre unité.

COOPÉRATION SCIENTIFIQUE AVEC LE MEXIQUE

26^e APPEL À PROJETS : FORMULAIRE DE CANDIDATURE

(à adresser à ECOS Nord avec les documents annexes, au plus tard le 7 juin 2019, le cachet de la poste faisant foi).

Important : trois pages d'informations spécifiques précèdent cette fiche-projet.

- Remplissez les cadres sans modifier la taille ni la disposition des zones de texte.
- Merci de développer les sigles non usuels que vous utilisez.
- Pour une meilleure lisibilité des sections 1 à 7, écrivez en caractères gras vos réponses.

Nom du responsable du projet français :

Nom du responsable du projet mexicain :

1. Intitulé du projet

Titre (en gras) :

Mots-clés (4 maximum) :

Discipline : indiquer le chiffre 1 dans la case correspondante au domaine dans lequel votre projet sera évalué. Si vous souhaitez qu'il soit aussi examiné dans un autre domaine, mettre le chiffre 2 dans la case correspondante.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Agronomie, environnement et biologie animale | <input type="checkbox"/> Sciences physiques et chimiques |
| <input type="checkbox"/> Sciences humaines et sociales | <input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la santé |
| <input type="checkbox"/> Mathématiques, informatique et automatique | <input type="checkbox"/> Sciences de la terre et de l'univers |

2. Etablissements

En France :

Nom et prénom :

Grade :

Adresse administrative :

Téléphone :

Télécopie :

Mél :

Au Mexique :

Nom et prénom :

Grade :

Adresse administrative :

Téléphone :

Télécopie :

Mél :

3. Responsables du projet

En France :

Établissement :

Laboratoire ou équipe (auquel appartient le responsable du projet) :

Statut et numéro de l'unité (ex : UMR 999 CNRS) :

Nom du Directeur :

Au Mexique :

Établissement :

Laboratoire (ou équipe) :

4. Liste des chercheurs participant au projet :

* Commencer par le porteur du projet et indiquer obligatoirement les doctorants qui y participent, même s'ils sont mentionnés par ailleurs. Chaque équipe doit comporter au minimum 3 chercheurs ou ingénieurs de recherche. Seuls les chercheurs figurant sur cette liste peuvent bénéficier ultérieurement de missions.

* Rappel : les chercheurs participant à un projet ECOS Nord doivent être en activité au moment du dépôt du projet.

Nom	Diplôme universitaire le plus élevé	Établissement actuel d'affectation	Fonction actuelle et/ou diplôme poursuivi
En France : - - - - - - -			
Au Mexique : - - - - - - -			

5. Résumé du projet (ne pas dépasser la limite inférieure du cadre, le projet sera détaillé section 8) :

6. Soutiens publics et privés obtenus (PCP, CNRS, ANR, Union européenne, industriels, etc.) se rattachant au projet

* En France et au Mexique, de manière succincte (exemple : PCP, 2007-2010) ; les titres complets et détails seront donnés en section 8.6.

Ancien projet ECOS ? OUI - NON

Si oui, indiquez le code, l'année et le nom du projet :

Autres soutiens publics dans le passé :

En cours :

Soutiens privés :

7. Formation doctorale

Indiquez, sachant que le projet doit impérativement faire participer au moins un doctorant mexicain, les étudiants mexicains et français envisagés dans le cadre du projet, en mentionnant obligatoirement les bénéficiaires, l'organisme finançant la bourse doctorale et la nature du doctorat. Une attention particulière sera portée aux doctorats en cotutelle au sens de l'arrêté du 25 mai 2016 (convention de cotutelle inter-établissements).

a - Étudiants mexicains et organisme auquel la demande de bourse a été faite :

b - Étudiants français et organisme auquel la demande de bourse a été faite :

8. Description détaillée du projet

Dans cette dernière partie, on respectera la succession des sections, mais on pourra librement ajuster leur taille, intercaler entre elles autant de pages que nécessaire et utiliser des annexes. Il n'est pas utile de frapper le texte en caractère gras.

N.B. : les projets doivent être rédigés en termes strictement équivalents en français et en espagnol, des rédactions différentes pouvant être sources d'appréciations différentes de la part des experts des deux comités.

1. Identification du sujet et état des connaissances

2. *Objectifs*

3. Méthodologie

4. Calendrier du projet

5. Résultats escomptés au terme de l'action

N.B. : toute publication, sur tout support (papier, affiches, film, vidéo...) y compris les résumés (abstracts) produits lors de congrès, devra impérativement mentionner le soutien du programme ECOS/CONACYT/ANUIES pour pouvoir être prise en compte lors de l'évaluation finale du projet.

6. Antécédents de coopération

Les coopérations éventuellement mentionnées en *section 6* devront être détaillées ici. Joindre en annexe, le cas échéant, les références des publications cosignées, thèses, équipements réalisés, projets conjoints, brevets, etc. Cette rubrique devra faire mention des actions antérieures ECOS auxquelles a participé chacun des membres du projet.

7. Publications

Liste des cinq publications les plus significatives des 2 équipes concernées dans les cinq dernières années (en relation ou non avec le projet) :

8. Informations complémentaires

Cochez les cases en cas de réponse positive

- Ce projet a été présenté en totalité ou en partie à un autre organisme (indiquer les moyens éventuellement obtenus) :
- Ce projet a été retenu par : _____ pour la période du : _____ au : _____
- Ce projet n'a été soumis à aucun organisme, même partiellement.
- Le projet a aussi été déposé pour l'appel à projets ECOS en cours avec **la Colombie / le Venezuela / le Chili / l'Argentine / l'Uruguay** (rayez ou effacez la mention inutile).

En cas de réponse positive, le projet doit être déposé également dans le cadre de l'appel à projets du pays concerné.

9. Suggestion de 2 référents

Proposer les noms et adresses postales et électroniques de 2 référents en poste en France qui ne collaborent pas au projet. L'un d'eux sera sollicité, en plus d'un expert choisi par le Comité scientifique ECOS Nord.

9. Moyens

Moyens sollicités dans le cadre ECOS Nord Mexique pour la première année du projet :

1. Nombre de missions pour chercheurs confirmés, avec justification scientifique, en mentionnant obligatoirement leur durée (jusqu'à 15 jours maximum), la période possible et les bénéficiaires :

a - Chercheurs français confirmés se rendant au Mexique :

.....
.....
.....

b - Chercheurs mexicains confirmés se rendant en France :

.....
.....
.....

2. Stages de durée moyenne (de 30 à 45 jours maximum) pour chercheurs en formation (doctorants ou post-doctorants) en mentionnant le nom des bénéficiaires (fournir un CV et le plan de travail) :

a - Étudiants mexicains se rendant en France (nombre :) :

.....
.....

b - Étudiants français se rendant au Mexique (nombre :) :

.....
.....

**AVIS ET VISA DU
CHEF D'ÉTABLISSEMENT N° 1**

(voir page suivante pour établissement n° 2)

Cette feuille devra être remise en même temps que le projet avant la date de clôture de l'appel à projets.

Date :

Nom, prénom et signature du **responsable français** du projet :

Avis, nom, prénom et signature du **responsable** de l'**unité de recherche** à laquelle appartient le responsable du projet :

Adresse administrative :

Avis, nom, prénom, cachet et signature du **chef d'établissement**¹ ou de son représentant dûment habilité :

Adresse administrative :

Cachet et signature précédée de la
mention "par délégation" s'il y a
lieu :

¹ Pour une université, il s'agit de son Président. Les UFR ne sont pas des établissements. Pour tout autre organisme de recherche et établissement d'enseignement supérieur, il s'agit du Directeur Général ou de son représentant dûment habilité.

**AVIS ET VISA DU
CHEF D'ÉTABLISSEMENT N° 2**

Les équipes mixtes appartenant à deux organismes (ou plus), en particulier le CNRS, l'INSERM, l'IRD et l'INRA, pourront, si elles souhaitent leur patronage, faire remplir l'avis ci-dessous par un second chef d'établissement. Il devra être renvoyé au secrétariat du comité ECOS Nord dans un délai de deux semaines après la clôture de l'appel à projets. Il sera inutile d'y joindre une nouvelle copie du projet.

Date :

Nom, prénom et signature du **responsable français** du projet :

Avis, nom, prénom et signature du **responsable** de l'**unité de recherche** à laquelle appartient le responsable du projet :

Adresse administrative :

Avis, nom, prénom, cachet et signature du **chef d'établissement**² ou de son représentant dûment habilité :

Adresse administrative :

Cachet et signature précédée de la
mention "par délégation" s'il y a
lieu :

² Pour une université, il s'agit de son Président. Les UFR ne sont pas des établissements. Pour tout autre organisme de recherche et établissement d'enseignement supérieur, il s'agit du Directeur Général ou de son représentant dûment habilité.

Guide de bonnes pratiques

Programme ECOS Nord Mexique

Les organismes de recherche et les universités dont les chercheurs souhaitent travailler ensemble dans le cadre du programme de coopération scientifique ECOS Nord Mexique, adhèrent au cadre qui fixe des principes incluant des règles de la propriété intellectuelle dans un esprit de co-propriété.

Ce guide de bonne pratique établit les règles générales qui doivent être adaptées au cas par cas, selon les projets de recherche en cours ou prévus. Chaque projet accepté fera ensuite l'objet d'un accord de coopération selon les règles fixées par ce guide. Ce cadre est élaboré afin de permettre aux chercheurs d'effectuer des recherches en commun avec flexibilité, liberté et responsabilité, tout en protégeant leurs découvertes.

*En participant à ce projet de recherche commun, chaque chercheur, agissant au nom et pour son établissement nommé **Partie** (organisme de recherche ou université), accepte les principes suivants :*

Confidentialité - publication

10. Confidentialité

Chaque Partie s'engage à demander aux membres de son personnel impliqués dans ce programme de respecter les règles de confidentialité sur les informations échangées pendant la collaboration.

Les Parties s'engagent à demander à leurs personnels statutaires ou étudiants d'approuver et d'accepter ces principes et si nécessaire de signer un accord de confidentialité.

11. Publications et présentations orales ou affichées

Toutes les publications et présentations orales ou affichées doivent mentionner les noms des chercheurs des Parties impliqués dans l'obtention des résultats scientifiques, ainsi que les établissements auxquels ils appartiennent.

Les Parties s'informeront mutuellement des projets de publications ou de présentations orales ou affichées avant leurs révélations publics.

Si une publication ou présentation proposée contient des informations d'importance industrielle, commerciale ou stratégique, sa révélation peut être reportée momentanément pour mettre en place les mécanismes de protection appropriée.

Propriété intellectuelle et protection des résultats

Les principes visés ci-dessous s'appliquent aux résultats des recherches et à la propriété intellectuelle dérivée des projets de recherche communs mis à exécution dans le cadre d'accords spécifiques entre les Parties.

1. Droits acquis en dehors du cadre de la recherche en collaboration

Les droits acquis en dehors du cadre de la recherche commune avant ou pendant la durée du projet de collaboration entre les Parties, demeurent la propriété de chaque Partie.

2. Droits concernant les résultats issus de la recherche menée en collaboration - Principes

Toutes les données et recherche originales, y compris les droits de propriété intellectuelle les concernant, obtenues par le personnel des Parties dans le cadre du projet de recherche appartiennent conjointement aux Parties.

Chaque Partie s'engage à transmettre aux autres Parties, les informations nécessaires afin d'effectuer les travaux de recherche en collaboration ainsi que les résultats qui en résultent.

3. Inventions

Les inventions communes sont la propriété conjointe des Parties proportionnellement à leurs contributions respectives, à moins qu'un accord spécifique le modifie.

4. Les Parties décideront conjointement d'un accord spécifique pour la protection de leurs inventions communes, en particulier pour les pays dans lesquels des demandes de brevet seront déposées ainsi que du partage des coûts de dépôt et de maintien des brevets, ainsi que la Partie responsable de la protection et du transfert des technologies issues des inventions. Redevances

Sauf indication contraire, chaque Partie concède aux autres Parties, pour l'enseignement et la recherches, l'utilisation libre et sans redevance de tous les résultats, même ceux pouvant être protégés par copyright, après accord écrit des auteurs,

Transfert de technologie

Les Parties définiront dans un accord spécifique, et dans un délai raisonnable, les termes précis et les clauses pour l'utilisation des résultats communs.

Sauf indication contraire, des redevances seront distribuées proportionnellement aux contributions des Parties aux résultats pouvant faire l'objet d'un transfert de technologie.
